

Les brèves de Jury

Février 2024



25, rue principale 57245 JURY

Tel : 08 87 38 11 12

Mail : contact@mairie-jury.fr

Site web : www.mairie-jury.fr

Retour sur les vœux du maire.



Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux de la commune de Jury, en présence de Ludovic Mendès, député de la Moselle, et de Marie-Jo Zimmermann, conseillère départementale, c'est Solange Ozbolt, adjointe au maire qui a présenté les vœux au nom du Conseil Municipal au maire. Elle a rappelé les difficultés et les doutes qui peuvent accompagner les membres d'un conseil municipal lors de la préparation ou du suivi d'un dossier. L'année passée n'a pas échappé à la règle. Et les actes d'incivilité récurrents ne facilitent pas les choses. Heureusement, comme elle l'a souligné, les conseillers municipaux ne sont pas seuls. Les agents communaux qui œuvrent chacun selon leurs compétences à la bonne marche de la commune, l'école, le périscolaire, la MJC, les clubs sportifs, qui sont des maillons essentiels de la qualité des services fournis aux Juréens et Juréennes et enfin les bénévoles qui s'investissent lors des diverses manifestations et dans l'embellissement de la commune, toutes ces personnes

œuvrent au quotidien pour faire de Jury un endroit où chacun peut s'épanouir. Et cette force collective permet aux conseillers municipaux d'être prêts à relever les défis à venir, conscients que leur force réside dans leur unité et leur volonté commune de faire de Jury un lieu où règnent la paix, la solidarité et le progrès pour tous.

De son côté, Stanislas Smiarowski, a partagé un message d'espoir, appelant à maintenir un état d'esprit positif en anticipant un avenir meilleur.

Dans son discours, le maire a rétrospectivement évoqué les moments clés de l'année écoulée. Il a rappelé :

- les travaux menés aux Vallons avec la création de trottoirs visant à améliorer l'accessibilité aux arrêts de bus.
- des changements significatifs apportés dans le cadre de l'économie d'énergie, avec la conversion vers l'éclairage LED et la suppression prochaine de points lumineux énergivores, entraînant une économie de 50%.
- Au niveau de l'urbanisme, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour le lancement de la 3ème phase de la ZAC "La Passerelle".

Les projets à venir visant à renforcer la qualité de vie des habitants ont été annoncés :

- les travaux de construction de la Maison des Associations ont débuté en janvier.
- l'aménagement paysager du futur plateau sportif et la création d'un hall pour les boulistes.
- l'installation d'une borne de recharge électrique par l'Eurométropole.

Un sujet délicat abordé fut le projet de parc photovoltaïque en collaboration avec la commune d'ARS-LAQUENEXY. Malgré des études approfondies, le projet a été abandonné à JURY pour se conformer à l'étude faune/flore. La mairie respecte ainsi les préoccupations environnementales notamment en ce qui concerne la préservation de la biodiversité.

En conclusion, le maire a exprimé sa gratitude envers toutes les composantes actives de la commune, soulignant le rôle crucial des associations, des enseignants, du personnel municipal, et des citoyens impliqués.



Odile Stein mise à l'honneur

Cette cérémonie fut également l'occasion de mettre à l'honneur Odile Stein, pour son engagement associatif et communal et la remercier pour tout le travail accompli. Ainsi Solange Ozbolt a rappelé qu'Odile Stein s'est investie durant 2 mandats au conseil municipal de Jury, de 2001 à 2008 en tant que conseillère municipale et de 2008 à 2014 en tant qu'adjointe au maire. Et surtout, depuis plus de vingt-cinq ans, elle consacre une grande partie de son temps, son énergie et sa bonne humeur à la gestion de la MJC de Jury dont elle est présidente, MJC qui est aussi le prestataire du Périscolaire depuis 2015.



Le passage de la flamme olympique en Moselle

Du 8 mai au 26 juillet 2024, 3 000 porteurs de la flamme en relais collectifs ouvriront la voie des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. La mobilisation est inédite pour que les Jeux irriguent toute la France.

Voici les 7 étapes en Moselle : 4 villes et 3 lieux symboliques



La flamme olympique fera sa première apparition en Moselle le **jeudi 27 juin** à **Sarreguemines**, puis elle se dirigera vers le site verrier de **Meisenthal**, avant de prendre la direction de **Forbach**.

Spécificité frontalière oblige, l'identité européenne de la Moselle sera mise en avant. La flamme rejoindra le pays des trois frontières (**Apach** en Moselle, Schengen au Grand-Duché du Luxembourg et Perl en Allemagne), pour un moment passé sur et sous le pont de l'Europe.

La flamme poursuivra ensuite son chemin pour être relayée à **Thionville** (au départ de Yutz) avant de se rendre à la **Maison de Robert Schumann**, père fondateur de l'Europe, à **Scy-Chazelles**.

A chaque étape, la flamme parcourra un tronçon de 1 à 2km, avant de se rendre à l'étape suivante.

La flamme terminera sa traversée mosellane à **Metz**, sous une haie d'honneur de 24 personnes, et y restera pour la soirée qui promet d'être riche en animations prévues place de la République. Dès le lendemain matin, elle repartira en direction de Saint-Dizier.

Vous pourrez découvrir la liste des porteurs de la flamme dans le prochain numéro...

Le cimetière de Jury

Le cimetière de Jury comprend :

- des tombes, dans le cadre de concessions trentenaires
- un columbarium pour accueillir deux à trois urnes funéraires par emplacement,
- des concessions cinéraires : concessions de petites dimensions permettant de recevoir les urnes d'une même famille, en pleine terre ou dans un petit caveau appelé caverne,
- un jardin du souvenir pour accueillir les cendres.

Pour plus de renseignements s'adresser à la mairie



Inscription sur la liste électorale

Pour pouvoir voter aux élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin 2024, les électeurs auront jusqu'au **vendredi 26 avril 2024** pour s'inscrire en mairie.

Se munir d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois).

Pour vérifier sa situation électorale et/ou pour vous inscrire en ligne :

[https:// www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788)

La gestion des biodéchets

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la mise en place d'une collecte des biodéchets dans notre commune. Cette obligation depuis 2024 incombe à l'Eurométropole de Metz qui est compétente pour les questions liées à la gestion des déchets. A son niveau, la métropole n'a pas obligation de recourir à une collecte spécifiquement dédiée aux biodéchets, mais peut proposer d'autres manières complémentaires de gérer ces déchets, comme le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs en pieds d'immeubles, de quartiers ou encore en établissements). Pour 2024, c'est la mise à disposition de ces équipements, de façon totalement gratuite, qui sera privilégiée. De plus, dès l'automne 2024, une expérimentation sera conduite sur le territoire de l'Eurométropole de Metz. Cette démarche reposera sur la mise en place de points d'apport volontaire pour les ménages et de collectes en porte-à-porte pour les professionnels volontaires. Nous vous encourageons cependant à continuer de trier vos déchets « verts » mentionnés dans l'affiche ci-dessus.

DÉCHETS DE CUISINE :
ÉPLUCHURES, FANES,
RESTES DE REPAS,
COQUILLES D'ŒUFS,
MARC DE CAFÉ,
ESSUIE TOUT...



DÉCHETS DE JARDIN :
FEUILLES, TONTES,
RÉSIDUS DU POTAGER,
TAILLES,
PAILLES ET FOINS...



pour les professionnels volontaires. Nous vous encourageons cependant à continuer de trier vos déchets « verts » mentionnés dans l'affiche ci-dessus.

Conseils pour un bon compostage

Le compostage vous permet d'alléger de 30% le poids de vos poubelles ménagères. Pour ce faire, l'Eurométropole de Metz met gratuitement à disposition de ses habitants des composteurs pour les usagers qui en font la demande via un formulaire sur le site de L'Eurométropole de Metz ou pour plus d'informations, composer le 03 87 20 10 00.

Comment utiliser le compost :

-Incorporez le compost au sol du potager en début de saison pour l'enrichir ou déposez-le au pied des arbres comme substrat de paillage.

-Mélangez 1/3 de compost pour 2/3 de terre pour obtenir du terreau, il sert de support de culture pour repoter les plantes et faire des semis. Ne pas semer ni planter directement sur le compost, la plupart des plantes ne le supporteraient pas

Les déchets à composter et ceux interdits sont :

LES INGRÉDIENTS D'UN BON COMPOST



LES DÉCHETS DE JARDIN :

- ✓ Fleurs fanées
- ✓ Plantes mortes
- ✓ Tontes de pelouse
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Branchages de petites tailles
- ✓ Copieux, sciures de bois (non traités)
- ✓ Paille, foin
- ✓ Mauvaises herbes décomposées

LES DÉCHETS DE CUISINE :

- ✓ Marc de café avec le filtre en papier
- ✓ Thé et sachet de thé
- ✓ Épluchures de fruits et légumes
- ✓ Serviettes en papier et essuie-tout usagés
- ✓ Petits cartons non imprimés
- ✓ Coquilles de noix, d'œufs, crustacés
- ✓ Restes de repas *
- ✓ Restes de fruits pourris ou cuits



✓ déchets verts ✓ déchets secs * en petite quantité de moins de 50g

LES INTERDITS DU COMPOSTEUR



- ✗ Urines d'animaux
- ✗ Sacs d'aspirateur, balayures, ils contiennent des fibres synthétiques.
- ✗ Papier glacé : il est plastifié et donc non biodégradable
- ✗ Cendres de charbon, barbecue, mégots de cigarettes : car ils contiennent des composés toxiques
- ✗ Tailles de thuyas et de conifères : trop acides, elles ralentissent la dégradation de la matière organique.



CONSEIL

- Pensez à diversifier au maximum les déchets et à les réduire en morceaux pour faciliter leur dégradation
- Pour broyer efficacement feuilles et petits branchages, il suffit de les tondre.

+ d'infos 03 87 20 10 00



Les brèves du Conseil

- Dans le cadre des bâtiments communaux :
 - ➔ Installation d'un onduleur et d'une borne WIFI et remplacement d'un ordinateur en mairie
 - ➔ Maison des associations : démolition des wagons, étude des raccordements téléphoniques
- Dans le cadre des écoles :
 - ➔ Achat d'un lit superposé pour l'école maternelle
 - ➔ Crédits scolaires 2024 : aide de 600 € par classe pour les livres et le matériel pédagogique et aide de 32€ par élève scolarisé à Jury pour les sorties scolaires.
- Dans le cadre des tarifs cimetières pour 2024 :
 - ➔ Cimetière - concession trentenaire : 300 €
 - ➔ Columbarium : 950 €
 - ➔ Site cinéraire - concession trentenaire : 150 €
 - ➔ Dispersion des cendres et identification du défunt sur le pupitre : 100 €

Lancement des travaux de la Maison des associations



Fin 2021, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la construction d'une maison des associations à Jury. Celle-ci sera construite à côté des terrains de tennis, de l'aire de jeux et du city stade dénommé récemment « city-stade Nina Kamto Njitam » ; en lieu et place des deux vieux wagons dégradés.

Cette future maison de 143 m2 dont 80 m2 de hall a pour but de favoriser l'émergence de projets inter-associatifs grâce à l'offre d'une structure adaptée regroupant les associations et les fêtes de la commune.

Ce projet est maintenant entré dans une phase plus concrète. Ainsi, le 19 janvier dernier les wagons étaient enlevés et détruits par une société spécialisée. Un appel d'offre vient également d'être lancé jusqu'au 8 mars prochain, pour sélectionner les différentes sociétés qui seront chargées de la construction du nouveau bâtiment.

Ensuite va suivre la première phase des travaux qui démarreront par le terrassement au cours du printemps, suivant le planning de disponibilité des entreprises.

Services pratiques :

- Gestion des poubelles et enlèvement des encombrants : Eurométropole de Metz au 03.87.20.10.00 (appel du lundi au vendredi pour rdv)
- Cartes d'identités et passeports : Mairie de Peltre prendre rdv en ligne ou 03.87.74.22.27
- Bureau de Poste de Peltre 03.87.76.25.04

Journée internationale de la femme



Pour fêter la Journée internationale de la femme dans le cadre de Terre de Jeux 2024, nous vous invitons à participer à une marche de 8 km autour de Jury **le dimanche 10 mars 2024.**

Départ : 9h30 RDV : devant la mairie
Circuit : Vers Peltre – Chesny – Frontigny retour vers Jury par la voie verte.
La balade est ouverte à toutes et tous.
Un verre de l'amitié sera partagé au retour

Etat Civil

Mariages

- Stéphanie LACOSTE – SAUGE Thomas – 21 rue de la Poncette

Décès

- Valentin NICOLAS – 4 rue de Frontigny

Naissances

- Louis SCHMITT BURCKEL 24 rue de la Poncette
- Alix RINALDI – 17 allée de Mande

Directeur de publication : Stanislas SMIAROWSKI

Réalisation : Adjoint au maire chargé de la communication : Jean-Luc OURY

Membres de la Commission Communication : Aurore GALAT, Christel KAMUT, Isabelle ZOCHOWSKI

Secrétaires de mairie : Catherine BLETTNER, Marie-Laure PARISE

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.